



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 20/12/2022

UKRAINE

L'accueil en Bretagne des personnes déplacées d'Ukraine – point de situation au 1er décembre 2022

Depuis le début du conflit en Ukraine, les services de l'État en Bretagne sont pleinement mobilisés pour faciliter l'accueil des personnes déplacées et répondre à leurs besoins immédiats de prise en charge, en lien avec l'ensemble de leurs partenaires.

Au total, au 1^{er} décembre 2022, ce sont **plus de 4 500 personnes déplacées d'Ukraine qui sont présentes en Bretagne ou ont récemment transité par la région.**

A leur arrivée sur le territoire, les nouveaux arrivants sont invités à se présenter en préfecture afin de recenser leurs besoins, notamment administratifs et d'hébergement. Ils se voient ainsi octroyer une autorisation provisoire de séjour (APS) d'une durée de 6 mois au titre de la protection temporaire décidée par les pays membres de l'Union européenne, l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) et l'accès aux soins par une prise en charge médicale. La délivrance de l'APS leur permet par ailleurs d'exercer une activité professionnelle.

La mise en place de dispositifs adaptés destinés à favoriser l'acquisition de la langue française et l'insertion professionnelle des personnes accueillies constitue également un objectif des services de l'État en Bretagne, en lien avec les opérateurs et partenaires.

Outre les arrivées spontanées de personnes déplacées d'Ukraine, des opérations de transfert d'Île-de-France, qui connaît d'importants flux d'arrivée, vers l'Ouest de la France (Bretagne, Centre Val-de-Loire, Normandie, Pays de la Loire) sont organisées par l'État chaque semaine.

A ce jour, **1 336 personnes** ont ainsi été accueillies en Bretagne dans le cadre de ce dispositif.

Autorisations de séjour

1^{er} décembre 2022, **2 985** premières autorisations provisoires de séjour (APS) avaient été délivrées par les quatre préfectures bretonnes pour des adultes accompagnés de 1 447 enfants, soit **4 432 personnes** au total.

Préfecture des Côtes d'Armor	Préfecture du Finistère	Préfecture d'Ille-et-Vilaine	Préfecture du Morbihan	Total Bretagne
611 APS – 343 enfants	837 APS – 396 enfants	927 APS – 423 enfants	610 APS – 285 enfants	2 985 APS – 1 447 enfants

Hébergements collectifs et logement

En complément de l'hébergement citoyen, l'État a mis en place des solutions d'hébergement d'urgence, soit au sein de structures collectives, dont la gestion est confiée à des opérateurs (Coallia, Soliha...), soit en hôtel.

La capacité de ces hébergements en Bretagne est actuellement de **647 places (dont 512 sont occupées).**

Les services de l'État travaillent également à la mise en place de solutions pérennes de logement. Au 1^{er} décembre, **329 logements (soit 1 133 places)**, sont occupés par des personnes déplacées d'Ukraine.

Scolarisation

Actuellement, **767 enfants** sont scolarisés en Bretagne.

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Total Bretagne
Maternelle	34	37	20	36	127
Élémentaire	58	94	33	82	267
Collège	74	94	53	55	276
Lycée	22	34	17	24	97
Total	188	259	123	197	767

Le préfet de la région Bretagne tient à remercier les collectivités territoriales, les associations et les particuliers qui s'engagent, aux côtés de l'État, pour organiser l'accueil, dans toute la région, des personnes déplacées d'Ukraine.

Service du cabinet
Pôle communication interministérielle

Tél : 02 21 86 20 71

Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr